



Extrait du registre des décisions

Bureau du 02 mai 2019

n° 051-19

Objet : RS - Approbation de l'avenant 1 au marché F17084 - Lot 1 du marché de construction d'un bassin de stockage/restitution des eaux unitaires par temps de pluie et réseaux associés sur la commune de Chambéry

- date de convocation le 26 avril 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi deux mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 31

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Alexandra Turnar
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochoix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Jean-Luc Berthalay à Damien Regairaz - de Aloïs Chassot à Xavier Dullin - de Christian Gogny à Jean-Marc Léoutre - de Pierre Hemar à Marc Chauvin - de Sylvie Koska à Driss Bourida

• conseillers excusés : 16

Jean-Pierre Beguin - Luc Berthoud - François Blanc - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Catherine Chappuis - Albert Darvey - Jérôme Esquevin - Maryse Fabre - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Benoît Perrotton - Florence Vallin-Balas - Sylvie Vuillermet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 02 mai 2019

délibération n° 051-19

objet **RS - Approbation de l'avenant 1 au marché F17084 - Lot 1 du marché de construction d'un bassin de stockage/restitution des eaux unitaires par temps de pluie et réseaux associés sur la commune de Chambéry**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que lot 1 (bassin de stockage) du marché relatif à la construction d'un bassin de stockage/restitution des eaux unitaires par temps de pluie et réseaux associés sur la commune de Chambéry a été attribué au groupement d'entreprises Soletanche Bachy France / Mauro BTP / Famy / SOC / Perrin Electric, pour un montant total de 6 800 000 € HT.

Le marché F17084 comprend deux phases :

- phase A : études d'exécution,
- phase B : travaux.

Des coûts supplémentaires ont été engendrés par des modifications survenues pendant le déroulement de la phase A, liées :

- aux interactions avec le lot 2 du marché « réseaux »,
- aux évolutions des projets d'aménagement de la ZAC Vetrotex et du centre Leclerc,
- à des modifications techniques demandées par l'Agence de l'eau (mesures de débit du déversoir d'orage),
- à des adaptations demandées par les services d'exploitation du service des eaux.

L'avenant n° 1, qui prend en compte l'ensemble de ces éléments, s'élève à 87 211,48 € HT. Il représente une augmentation de 1,28 % environ du montant initial du marché.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € et de leurs avenants,

Vu le marché F17084,

Vu le décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 1 au marché F17084,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 051-19

Objet de l'acte :	RS - Approbation de l'avenant 1 au marché F17084 - Lot 1 du marché de construction d'un bassin de stockage/restitution des eaux unitaires par temps de pluie et réseaux associés sur la commune de Chambéry
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	02 mai 2019
Annexe(s) :	Annexe 1 DPGF, Annexe 2 cahier des garanties souscrites, Annexe 3 fiches évènements, Avenant 1 au marché F17084

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190502-lmc1H22066H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22066H1

Date de transmission en Préfecture :	13 mai 2019
Date de réception en Préfecture :	13 mai 2019